Conférence des formations de l'Université Autonome et Populaire du Mirail (UAPM)

Propositions de cadrage issues des travaux de la Commission Evaluation et des AG unitaires des personnels et étudiant.es de l'UT2J

Organisation pédagogique dans les semaines à venir

1. Contexte et principes généraux

La mobilisation lycéenne et étudiante en cours est historique, massive et légitime. Elle perturbe nécessairement le déroulement ordinaire des enseignements.

Pourtant, dans son texte de cadrage du 21 octobre, la Conférence de la Formation présidée par Me Garelli (présidente du CFVU) appelle à la *« continuité pédagogique »* et tente de l'organiser ce simulacre par tous les moyens. Elle accorde une « très grande liberté pédagogique » aux enseignant·e·s sans préciser le moins du monde si les contenus qui seront proposés dans le cadre de cette liberté pédagogique feront l'objet d'une évaluation. Dans son nouveau cadrage du 5.11, la ComSofi explique que le périmètre des évaluations (les contenus qui seront évalués) seront choisis par chaque équipe pédagogique, c'est-à-dire au niveau des UE.

Les situations pédagogiques sont aujourd'hui totalement hétérogènes selon les formations, les équipes pédagogiques, et les enseignant.es. Conséquence immédiate : elles sont inégalitaires pour tout·e·s les étudiant·e·s. Entre le maintien de cours à distance pour certains et cours annulés pour d'autres, évaluations annoncées ou déjà en cours dans des conditions non maitrisées, et avec les incertitudes sur les contenus qui feront l'objet d'une évaluation, les étudiant·e·s sont placé·e·s dans une situation insupportable d'insécurité pédagogique et évaluative, qui génère des risques psychosociaux majeures. Cette situation est une conséquence directe de l'incapacité de la Présidence à s'engager réellement dans la mobilisation malgré ses messages lénifiants. Elle se cantonne à produire des messages creux et des injonctions contradictoires depuis le début de la mobilisation. De même, le cadrage de la Conférence de la Formation de la présidente du CFVU du 21 octobre 2026 est de même nature : irresponsable et inégalitaire. La responsabilité institutionnelle de la Présidence vis-vis du mal-être étudiant est engagé.

La liberté pédagogique, qui constitue un principe fondamental de l'exercice du métier d'enseignant·e, est convoquée par la Présidence. Elle n'est pas remise en cause ici. En revanche, il apparait très clairement qu'en l'absence d'un cadre commun dans lequel cette liberté est exercée, elle engendre des discriminations relatives aux contenus dispensés ou pas. Et, quand elle touche aux contenus qui seront évalués, elle devient un instrument de coercition pour réprimer la mobilisation des étudiant.es et leurs aspirations à avoir un avenir.

Il faut donc à un cadre institutionnel clair et commun concernant les évaluations fondées sur de principes d'équité et de faisabilité. Le faux cadrage pour une continuité dite pédagogique proposé par la Présidence est irresponsable, organise le chaos et sème le trouble.

Parallèlement, la Présidence demande aux conseils de département et d'UFR de faire remonter de nouvelles modalités de contrôle des connaissances (aussi connues sous l'acronyme MCC, voir annexe). Ces conseils se tournent vers les équipes pédagogiques, sommées d'élaborer de nouvelles MCC, UE par UE.

L'obsession de maintenir un fonctionnement administratif et évaluatif ordinaire ne constitue pas une réponse adaptée à la situation exceptionnelle que nous traversons collectivement.

L'AG unitaire affirme deux exigences indissociables :

1. Permettre la poursuite de la mobilisation sans aucune pénalisation des étudiant·e·s, et dans le respect de chacun·e, mobilisé·e ou non ;

2. Garantir à tout·e·s la validation de leurs parcours universitaires.

Ces exigences nécessitent un cap commun clair. Nous le donnons ici.

2. Enseignements et contenus évaluables

Décision votée en AG unitaire (2.11) : aucun contenu d'enseignement proposé sous quelque forme que ce soit pendant la période de mobilisation ne fera l'objet d'une quelconque évaluation. Cette période de mobilisation a débuté 28 septembre 2026. Les éventuelles évaluations du 1er semestre 2026-2027 ne doivent porter que sur les cours tenus avant le 28 septembre 2026.

Nous exigeons le vote de cette décision en CFVU.

Cette décision garantit à l'ensemble des étudiant·e·s un cadre commun, indépendamment des décisions des équipes pédagogiques et des pratiques pédagogiques individuelles des enseignant·e·s, grévistes ou non.

La liberté pédagogique demeure entière : les enseignant·e·s peuvent proposer des ressources, des activités sur IRIS ou des échanges pédagogiques. Toutefois, ces propositions ne sauraient créer d'obligations de consultation, de participation ou de présence. Elles ne sauraient non plus créer de contraintes évaluatives. Il ne s'agit pas de limiter la transmission des connaissances et des apprentissages, les étudiant·e·s peuvent demander tous contenus pédagogiques qu'ils désirent à leurs enseignant·e·s et même à les partager dans les Savoirs Libres mais ces contenus sont utiles pour eux-mêmes et pas comme moyens d'obtenir une note.

Les cours synchrones en visioconférence ne sont pas considérés comme des ressources pédagogiques du même ordre que celles susmentionnées. En entretenant une obligation, réelle ou ressentie, d'assister à des « cours », ils accentuent les pressions exercées sur les étudiant·e·s. De plus, leur caractère « visio » est isolant et peut aggraver d'autant les risques psychosociaux liés à l'insécurité pédagogique et évaluative. Leur suspension pendant toute la durée de la mobilisation, à l'exception des préparations aux concours nationaux, constitue donc une mesure de prévention nécessaire pour garantir à tout·e·s les étudiant·e·s un cadre commun et protecteur, qu'ils et elles participent ou non à la mobilisation.

Les aménagements nécessaires aux étudiant·e·s en situation de handicap demeurent garantis, dans le respect de leurs besoins spécifiques et sans aucune pénalisation liée à la mobilisation.

Nous réaffirmons ainsi que les évaluations porteront uniquement et exclusivement sur des contenus effectivement travaillés en présentiel et en dehors de la période de mobilisation. Et nous exigeons que la Présidence adopte ce cap clair pour tout·e·s les étudiant·e·s.

3. Calendrier des examens

Le maintien provisoire du calendrier initial des examens (semaine 13 et janvier) est possible, mais ne saurait servir d'injonction. Son maintien est, en réalité, dans l'état actuel du soutien massif à la mobilisation, peu probable.

Le calendrier devra donc être travaillé et adapté en fonction de l'évolution de la mobilisation et des enseignements qui seront effectivement dispensés en présentiel, hors de la période de mobilisation.

La validation des semestres et la délivrance des diplômes demeurent des objectifs qui doivent être garantis à l'ensemble des étudiant·e·s, quelles que soient les modalités retenues à l'issue de la mobilisation.

4. Modalités de contrôle des connaissances (MCC)

Les MCC constituent un cadre réglementaire définissant les modalités d'évaluation. Leur retranscription dans Apogée permet de saisir les notes et de calculer les résultats universitaires.

Dans le contexte actuel, engager dès maintenant une refonte générale des MCC, UE par UE, comme le demande la Présidence, est un non-sens, un simulacre.

La mobilisation se poursuit, les enseignements ordinaires ne sont pas assurés et personne ne sait encore dans quelles conditions le semestre s'achèvera. Or, les modalités d'évaluation doivent être déterminées en fonction des contenus pédagogiques évaluables, eux-mêmes nécessairement liés aux contenus d'enseignement effectivement travaillés (voir point 2).

Comment prétendre redéfinir aujourd'hui des modalités d'évaluation lorsque les conditions mêmes des enseignements à évaluer sont inconnues ? Le travail de refonte des MCC exigé au moment où nous rédigeons ce texte (4 novembre 2026), en pleine mobilisation, relève de l'absurde et, à ce titre, nous le considérons nul et non avenant.

Forte de ces constats, l'AG unitaire exige :

- Neutraliser toutes les épreuves intermédiaires de ce semestre. Cela est cohérent avec la fermeture administrative de 4 semaines à ce jour décidées par la Présidence
- Évaluer en fin de semestre uniquement les contenus transmis avant le 28 septembre 2026.
- L'annulation de toutes les modifications MCC en cours : la Présidence doit cesser de tenter de faire fonctionner la machine administrative en passant par les différents Conseils, comme si le semestre se déroulait normalement. L'université ne saurait être réduite à une machine technocratique de gestion des étudiants, des enseignements, des évaluations.
- De préserver autant que possible l'ensemble des éléments de notation et des coefficients existants dans Apogée, ce afin d'éviter une surcharge de travail de remodélisation pour les personnels administratifs. Ces personnels n'ont pas à payer le prix administratif de la mobilisation.
- De ne procéder qu'aux adaptations nécessaires concernant les contenus, la nature et la durée des épreuves, en fonction des enseignements effectivement dispensés en présence (avant le 28 septembre 2026) et dans le respect du cadre réglementaire applicable.

La Conférence affirme qu'il existe de nombreuses possibilités d'organiser les évaluations et les barèmes de notation pour produire les notes nécessaires à la validation des diplômes en conservant l'architecture de notation existante dans Apogée.

5. Garantie des résultats universitaires : note plancher améliorable

Décision votée en AG : garantie d'une note plancher de 15/20, améliorable.

Cette mesure vise à lever la pression exercée par les résultats universitaires sur la participation à la mobilisation et à protéger toutes les possibilités de poursuite d'études au sein du système sélectif qui est justement dénoncé.

Les évaluations qui seront éventuellement mises en place donneront lieu à une note minimale de 15/20, qui pourra être améliorée par les étudiant·e·s à travers les évaluations effectivement réalisées.

Il s'agit de garantir qu'aucun·e étudiant·e, mobilisé·e ou non, ne voie ses résultats universitaires pénalisés du fait de la mobilisation.

6. Mise en œuvre collective de ce texte de cadrage

La Conférence des formations de l'AG unitaire demande que les décisions présentées dans ce texte, fixant un cap clair et commun, soient soumises au vote de la CFVU. (à discuter)

Ces orientations constituent le socle nécessaire à la protection ou au « prendre soin » de tout·e·s les étudiant·e·s de l'UT2J, dans un contexte historique de mobilisation — et de répression de ladite mobilisation.

Vote unique de la part de la CFVU sur le paquet de mesures indissociables suivant :

***Contenus évaluables :** aucun contenu d'enseignement proposé pendant la période de mobilisation ne pourra faire l'objet d'une évaluation. Les évaluations porteront uniquement et exclusivement sur des contenus effectivement travaillés en présentiel, hors période de mobilisation. Date de début : 28 septembre 2026, date fin votée par AG unitaire.

***Note plancher améliorable :** garantie d'une note minimale de 15/20, améliorable, conformément à la décision votée en AG unitaire.

***Calendrier des examens :** adaptation du calendrier initial en fonction de l'évolution de la mobilisation et des enseignements effectivement dispensés en présentiel. Les dates initialement prévues ne constituent en aucun cas une injonction.

***Modalités de contrôle des connaissances :** arrêt immédiat des demandes de refonte des MCC tant que la mobilisation se poursuit. Les éventuelles modifications seront limitées au strict nécessaire, en préservant autant que possible la modélisation existante dans Apogée.

***Liberté pédagogique et égalité de traitement** : maintien de la liberté pédagogique des enseignant·e·s dans le respect du cadre commun fixé par les mesures précédentes. Les activités proposées pendant la mobilisation ne pourront créer d'obligations de consultation, de participation ou de présence ni de contraintes évaluatives pour les étudiant·e·s. Les cours synchrones en visioconférence ne sont pas autorisés pendant la mobilisation en raison des risques psychosociaux qu'ils sont susceptibles d'aggraver (à l'exception des filières préparant aux concours nationaux).

Ce paquet de mesures constitue un tout indissociable. Seul le seuil de la note plancher améliorable, proposée à 15/20 par l'AG unitaire, est ouvert à la discussion, à condition qu'il demeure strictement supérieur à 10/20.